

/ OI N° 022/84 / DU 18/07/84

- Portant approbation d'une Convention de prêt d'un montant global de 12.633.087 Dollars Canadiens conclue entre la République Populaire du Congo, la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) et l'Equator Bank Limited (EBL) pour le financement de Huit (8) Locomotives GM CANADA, d'un lot de pièces de rechange et d'une étude de faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCO de Loubomo à Brazzaville.
- Et donnant l'Aval de l'Etat pour ladite Convention de Prêt.

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1er. - Est approuvée la Convention de Prêt d'un montant global de 12.633.087 Dollars Canadiens, conclue entre la République Populaire du Congo, la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) et l'Equator Bank Limited pour le financement de Huit (8) Locomotives GM CANADA, d'un lot de pièces de rechange et d'une étude de faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCO de Loubomo à Brazzaville.

Les conditions sont les suivantes :

PRET 1. - (acquisition de Huit (8) Locomotives).

TRANCHE A. -

La SEE agissant en son nom propre consent à prêter la somme de \$C. : 6.344.000 au taux de 11 % durée 11 ans dont 1 an de différé. Honoraires de gestion 63.440 Dollars Canadiens, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt.

Commission d'engagement 0,5 % l'an.

TRANCHE B. -

L'Equator Bank Limited consent à prêter la somme de 1.400.000 Dollars Canadiens au taux de 11 % durée 5 ans dont 1 an de différé. Honoraires de gestion 14.000 Dollars Canadiens, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt.

Commission d'engagement 0,5 % l'an.

.../...

TRANCHE C.-

La SEE agissant au nom du Gouvernement Canadien consent à prêter la somme de 3.871.000 Dollars Canadiens au taux de 0,5 % l'an durée 30 ans dont 8 ans de différé. Honoraires de gestion 38.710 Dollars Canadiens, 30 jours après la signature de la Convention de Prêt. Commission d'engagement 0,5 % l'an. Honoraires de documentation 8.000 Dollars U.S.

PRET 2.- (Etude de faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCC de Loubomo à Brazzaville).

La SEE agissant en son nom propre consent à prêter la somme de 1.018.087 Dollars Canadiens au taux de 11 % l'an durée 5 ans dont 1 an de différé. Honoraires de gestion 10.180 Dollars Canadiens, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt. Commission d'engagement 0,5 % l'an.

ARTICLE 2.- L'Etat de la République Populaire du Congo déclare par le présent acte donner son Aval et garantir inconditionnellement sans limitation ni restriction, le remboursement des sommes dues en principal, intérêt, Commissions et frais accessoires envers la Société pour l'Expansion des Exportations dont le siège social est à OTAWA, CANADA et l'Equator Bank Limited dont le siège social est au 1 ST Floor, Norfolk House Frederik Street p.o. Box SS 6273 Nassau, N.P. Bahamas, au titre de la Convention de Prêt approuvée aux conditions ci-dessus.

ARTICLE 3.- Est accordée l'exonération de tout impôt et taxe pour l'ensemble des opérations liées à ce Prêt.

ARTICLE 4.- Délégation est donnée au Ministre des Finances, pour signer les garanties entrant dans le cadre des opérations visées aux articles 1 et 2 de la présente loi.

ARTICLE 5.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 18 Juillet 1984

(é) COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

XPOSE LES OBJECTIFS

Pour faire face à sa mission, l'Agence Transcongolaise des Communications a mis sur pied un vaste programme d'investissement lourds entrant dans le cadre de ses plans de redressement et d'Entreprise élaborés en 1980, en rapport avec les objectifs du Plan Quinquennal National 1982-1986. Parmi ces investissements, il faut citer l'acquisition du matériel de traction ferroviaire et l'étude de faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCO de LOUBOMO à BRAZZAVILLE.

Compte tenu de l'âge et de l'insuffisance quantitative du matériel moteur du CFCO, il a paru nécessaire d'étudier les besoins à l'horizon 2.000.

D'autre part, il convient d'étudier dès à présent la faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCO entre LOUBOMO et BRAZZAVILLE.

I.1.- La situation actuelle

Le parc de matériel de traction est assez varié et se compose de locomotives de 110 CV à 3600 CV. Il est plus commode lorsque l'on raisonne sur l'ensemble du parc, de parler d'unités de traction (UT) 1 UT représente 1100CV. Le tableau ci-dessous fait ressortir l'ensemble du parc type de machine et le potentiel d'utilisation en unités de traction. (Situation au 30 Novembre 1983) :

.../...

	L O C O M O T I V E S					: LOCOTRACTEURS		
	800 ^{BB} KW	175 ^{CG} KW	1300 ²³ KW	2600 ^{4B} KW	TOTAL	300 ^{VE} KW	150 ^{YH} KW	TOTAL
- Au parc :.....	13	3	18	9	42	13	7	20
- En service :.....	10	1	14	5	30	7	1	1
- UT par machine :..	X1	X1,5	X1,5	3		X0,3	0,1	
- Total UT au parc :	13	4,5	27	24	68,5	3,9	0,7	4,6
- UT en service:.....	10	1,5	21	15	47,5	2,1	0,1	3,8
- % d'utilisation:..	77	33	78	62	69	54	14	82

I.1.1.- Service marchandises:

En ce qui concerne le service marchandises, il comporte actuellement :

- sur la ligne COMILOG : un aller-retour Pointe-Noire/M'Binda
(train mixte de LOUBOMO à M'BINDA)
- sur la ligne CFCO : un aller-retour Pointe-Noire/Brazzaville
(mixte voyageurs-marchandises)
- : Trois aller-retour Pointe-Noire/Bvill

Le nombre d'unités traction nécessaires quotidiennement pour assurer ce service de 30 UT :

- trains mixtes CFCO (2x3UT)	6 UT
- trains marchandises CFCO (6x3UT)	18 UT
- trains CFCO sur ligne COMILOG	6 UT
	<u>30 UT</u>

...../.....

L'utilisation de machines de réserve (9UT) est nécessaire pour pouvoir acheminer les trains lourds sur les sections de ligne en rampe et faire face aux besoins accidentels.

Le nombre d'unités-traction nécessaires quotidiennement est donc de 39 UT.

I.1.2.- Le service voyageurs :

Le service offert actuellement est le suivant :

2 aller-retour Pointe-Noire - Brazzaville (un de jour et un de nuit)
4 rames.

1 aller-retour Brazzaville - Bouansa (Km 304) 1 autorail

1 aller-retour sur la ligne Comilog de Loubomo à M'Binda :
2 rames autorail.

Le nombre nécessaire quotidiennement est de 6UT et 3 autorails. A l'avenir les autorails seront remplacés par des rames tractions de voitures voyageurs (besoins 3 UT, compte tenu de l'obsolescence du parc autorail dont le renouvellement n'est pas prévu. Il est également prévu de créer un train de jour express supplémentaire besoins 3 UT). Le nombre d'UT nécessaire quotidiennement sera de 12 UT.

.../...

I.1.3.- Le service "manoeuvres"

Le nombre d'engins de manoeuvre disponibles nécessaires figure par chantier dans le tableau ci-après :

CHANTIERS	LOCOMOTIVES DISPONIBLES	LOCOTRACTEURS DISPONIBLES
<u>Pointe-Noire</u>		
- tirage	4 (1)	-
- port	-	6 (2)
- autres chantiers		
<u>Brazzaville</u>		
- parc à bois + GPV	1	-
- triage	2 (3)	2 (VB+MT)
- Port	1	-
<u>Loubomo</u>	1	2
<u>N'Kayi</u>	-	1
<u>Loutété</u>	-	1
<u>Loubomo</u>	1	-
<u>Bilala</u>	-	1
<u>Bilinga</u>	1	-
<u>Mbinda</u>	-	2
Trains de service (VB)	2 (4)	-
<u>TOTAL :</u>	13	15

- (1) une locomotive assure la traction du train banlieue "train-ouvrier" et les recettes et manoeuvres entre Pointe-Noire et Tié-Tié.
- (2) trois locotracteurs affectés en service MT assurent les manoeuvres aux ateliers et au P.E.
- (3) une locomotive assure la traction du train de banlieue et les navettes et manoeuvres entre Brazzaville et M'Filou.
- (4) une locomotive à Pointe-Noire et une à Brazzaville.

.../...

I.2.- Détermination des besoins en locomotives et locotracteurs

I.2.1.- Locomotives

Le besoin quotidien en locomotives sera de :

- 39 UT pour le service marchandises
- 12 UT "- voyageurs
- 13 UT "- manoeuvres

64 UT

Compte tenu d'un taux de disponibilité de 70 % du parc, le besoin total est de 92 UT pour un parc actuel de 68,5 : 23,5 UT supplémentaires (soit 12 Locomotives) sont donc nécessaires à très court terme. Il a été décidé d'acheter 15 Locomotives de 2 UT pour tenir compte de l'amortissement des locomotives les plus anciennes.

La présente Ordonnance concerne l'achat de 8 Locomotives de lignes Diesel Électriques type CC de 2400 CV à la Société Générale Motors Canada.

I.2.3.- Locotracteurs

L'âge du matériel actuel ne permet pas d'assurer les services nécessaires (8 Locotracteurs, mobiles pour un besoin de 15). Une commande de 5 Locotracteurs a donc été décidée.

.../...

II.- Description, coût du projet.

II.1. Description et coût du projet d'acquisition de 8 locomotives

Partie FOB usine Prix d'une locomotive modèle GT22LC avec les modifications et emballés à l'usine de la Division Diesel, Général Motors du Canada limitée, London Ontario Canada.....	\$C.	1.450,43
Frêt intérieur pour chaque locomotive depuis London, Ontario Canada jusqu'à un Port sur la Côte Est du Canada.....	\$C.	10,30
Prix FAS au Port sur la Côte du Canada pour une locomotive telle que décrite ci-dessus.....	\$C.	1.460,73
Frêt Maritime pour chaque locomotive depuis le Port sur la Côte Est du Canada jusqu'à Pointe-Noire..	\$C.	46,00
Prix CAF Pointe-Noire d'une locomotive telle que décrite ci-dessus.....	\$C.	1.506,73
Assurance Maritime entre le Canada et Pointe-Noire...	\$C.	4,00
Prix CIF Pointe-Noire.....	\$C.	1.511,73
Prix des huit (8) locomotives.....	\$C.	12.089,73
Un Lot de pièces de rechange conforme avec spécifications techniques indiquées sur le modèle n° 380/83/PR PCM DMCF du 6.12.1983 entre Général Motors Canada limitée et la R.P.C.....		1.575,00
Coût Total du projet.....	\$C.	13.664,73

treize millions six cent soixante quatre mille huit cent cinquante six dollars canadiens;

II.2. Description et coût du projet de faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCO de Loubomo à Brazzaville

Partie I.- Etude de tracé, de trafic, \$C. 250.000
analyse économique, étude des coûts
études préliminaires des gares.

Partie II.- Etude cartographique,
et de localisation, étude hydrologique, étude géotechnique, études préliminaires d'ouvrage d'art

Coût Total du Projet :

.../...

III.-- Conditions de financement du projet

III.1--Conditions de financement du projet d'acquisition de 8 Locomotives

- Le financement de l'acompte de 15 % à la commande sera assuré à raison de 50 % par Equator Bank Limited et 50 % par le réseau
- Le solde soit 85 % du montant total sera assuré conjointement des Exportations (SEE) et Equator Bank Limited

C'est ainsi que la Convention de Prêt citée plus haut fait l'objet d'un financement conjoint effectué par le Gouvernement du Canada, la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) et l'Equator Bank Limited (EBL). Les participations se présentent comme suit :

Prêt 1 (acquisition de 8 locomotives)

Tranche A

La SEE agissant en son nom propre consent à prêter la somme de \$C. : 6.544.000 au taux de 11 % durée 11 ans dont 1 an de différé. Honoraires de gestion \$C. : 63.440, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt commission d'engagement 0,5 % l'an.

Tranche B

L'Equator Bank Limited à prêter la somme de \$C. : 1.400.000 au taux de 11 % durée 5 ans dont 1 an de différé. Honoraires de gestion 14.000, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt. Commission d'engagement 0,5 % l'an.

Tranche C

La SEE représentant le Gouvernement du Canada consent à prêter la somme de \$C. : 3.871.000 au taux de 0,5 % l'an durée 30 ans dont 8,5 ans de différé. Honoraires de gestion \$C. : 38710, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt. Commission d'engagement 0,5 % l'an. Honoraires de documentation 8000 Dollars US, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt.

III.2. Conditions de financement du projet de faisabilité :

- le financement de la partie I est assuré à 100 % par l'ACDI
- le financement de la partie II est assuré à 15 % par l'ATC et à 85 % par SEE.

.../...

Prêt 2 (étude de faisabilité de l'amélioration du tracé du CFCO de Loubomo à Brazzaville).

La SEE agissant en son nom propre consent à prêter à la somme de \$C. : 1.018.087 au taux de 11% durée 6 ans dont 1 an de différé. Honoraires de gestion \$C. : 10180, 30 jours après la date de signature de la Convention de Prêt. Commission d'engagement 0,5 % l'an.

C'est pour cela que conformément aux conditions de la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE agissant en son nom propre d'une part et au nom du Gouvernement du Canada d'autre part, et enfin à celles de l'Equator Bank Limited, le projet de loi est soumis à l'Assemblée Nationale Populaire pour adoption./-